

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : SIX C, SERVOIR J.P, DULAC C, BAUMERT P, GALLAND S, LAVIELLE JM , ROUGÉ F , JUMEL C, BOUNICHOU, M, TRIJOLET J.P, TABANOU V , AUDOUARD M, NOEL S, BAGILET S, BOUYSSOU S BLAIS N

Absents excusés : BAIGNEAU F (pouvoir C SIX), GUIMARD P

Secrétaire de séance élue : Mme BOUNICHOU M

1/ élection des délégués sénateurs :

M le maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des délégués qui siégeront pour l'élection des sénateurs ce conformément au décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux. Il ajoute que le législateur a introduit l'obligation de listes paritaires dans les communes de plus de 1000 habitants.

En outre, le seuil au-delà duquel les délégués des conseils municipaux sont élus à la proportionnelle a été abaissé à 1000 habitants.

M le Maire constate qu'une seule liste a été déposée.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Aux termes d'une élection à bulletin secret avec un scrutin de liste à la représentation proportionnelle et conformément à la réglementation,

A été élue, la liste Christian SIX composée de :

Au titre des délégués titulaires

Christian SIX

Claudine DULAC

Jean-Pierre SERVOIR

Sylvie NOEL

Patrick BAUMERT

Au titre des suppléants :

Samantha GALLAND

Jean Marie LAVIELLE

Françoise ROUGE

Suffrage exprimé : 17

Nombre de voix : 17

2/ dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire :

M le maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Considérant que la crise sanitaire liée au Covid 19 a eu de graves conséquences économiques au niveau des entreprises cyprotes

Vu la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Maire Christian SIX

